

SECOND DEGRÉ 72

29 place d'Alger

72000 Le Mans

Tél : 02 43 28 69 58

Mobile : 06 44 02 53 20

Fax : 02 43 23 33 73

site internet : <http://snes72.org>

mél : snes72@nantes.snes.edu

LE MANS PIC

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé
le 27/09/2022
Le Mans CTC



Du 1^{er} au 8 décembre,

▶ FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX ◀

avec les syndicats de la FSU



Sommaire

Edito : En lutte VS Lettres classiques	p. 1 p. 2	Une rentrée revendicative	p. 4
Budget départemental des collèges sous la menace de l'inflation	p. 3	Sale air du temps Elèves connec- tés	p. 5 p. 6

L'ÉDITO

En lutte !

par Laurent Blancs

Une chose est certaine depuis le départ du non-regretté Jean-Michel Blanquer : le nom de son successeur est Emmanuel Macron. C'est bien lui qui a pris en main les affaires d'éducation, présidant la réunion de rentrée des recteurs, écrivant à tous les enseignants et annonçant la énième réforme/destruction de l'enseignement professionnel. Pap Ndiaye est relégué au rang d'accessoire décoratif qui semble n'avoir prise sur rien ou presque.

Le fait que ce soit donc le chef de l'État qui pilote directement la rue de Grenelle n'est pas vraiment de nature à nous rassurer tant nous savons ce que pense E. Macron de l'École publique et de ses agents, tant son bilan en la matière est catastrophique.

Le président/ministre de l'éducation a donc décidé d'écrire à toute la profession. Aucune agente, aucun agent, n'attendait une lettre d'Emmanuel Macron si ce n'est une lettre d'excuses pour le

saccage de l'École depuis 5 ans : mépris, réformes ineptes, autoritarisme renforcé, suppression de postes, effondrement du recrutement, appauvrissement... Au lieu de cela, cette missive est une scandaleuse provocation à l'égard de tous les personnels. Nous avons tous compris, pendant la campagne électorale, que le candidat/président avait promis une revalorisation générale de 10 % pour toutes et tous.

Eh bien, nous avons mal compris.

Il apparaît maintenant que ces 10 % ne seraient qu'une moyenne comprenant les indemnités déjà versées les années antérieures aux seuls débuts de carrière et la minuscule prime informatique de 150 euros annuels. Cela revient à dire que de nombreux collègues, dans la dernière partie de leur carrière, ne toucheront donc rien d'autre que cette fameuse prime informatique.

C'est tout simplement scandaleux et inadmissible. Rappelons que, sous l'effet du gel du point

d'indice, ces 10 dernières années, le déclassement salarial subi par les enseignants est massif. Et ce n'est pas la récente augmentation du point d'indice de 3,5 % qui y changera grand-chose puisque cela ne rattrape même pas les effets de l'inflation (de l'ordre de 6 % sur une année).

Ce mépris est insupportable. Il doit cesser. Le pouvoir doit entendre les revendications portées par le SNES-FSU : revalorisation sans aucune contrepartie de tous les personnels ; adoption d'un plan pluriannuel de rattrapage des pertes salariales subies depuis tant d'années ; aucun AED et AESH à moins de 1 850 euros mensuels pour un temps plein.

Nous ne serons entendus que si nous réussissons à établir un réel rapport de force. Pour cela soyons très nombreux le jeudi 29 septembre à nous mettre en grève et à manifester afin d'exiger des salaires dignes et des revalorisations.

Notre mobilisation doit également être massive pour bien faire comprendre à ce pouvoir que nous sommes vigilants, déterminés et que nous n'accepterons aucune nouvelle régression sociale.

Car, au-delà, de nos salaires, se profile la question des retraites. Bien loin de ses beaux discours sur la nouvelle méthode de gouvernement, sur le nécessaire dialogue social, Macron montre qu'il n'a décidément pas changé et semble bien vouloir faire adopter à la hussarde, dès cet automne, l'allongement de la durée de cotisations et le recul de l'âge légal du départ à la retraite. Devant cette nouvelle agression, devant cette nouvelle régression sociale, nous devons être prêts à nous mobiliser massivement, durablement, à investir la rue, à mener un combat rude, de longue haleine, pour sauvegarder notre système de retraites, notre modèle social, pour une certaine idée de la société, une société solidaire, une société juste, où les plus faibles ne sont pas sacrifiés aux intérêts des plus forts.

Alors, plus que jamais, ne cédon pas au découragement, soyons combatifs et préparons-nous à livrer des luttes difficiles mais victorieuses !

Lettres Classiques : vigilance sur les VS

par Fanny Coirier-Remaud

La saison des Ventilations des Services commence et, à l'image de ce qui se fait depuis quelques années dans notre académie, certaines VS de collègues de Lettres Classiques risquent de faire apparaître des erreurs.

En effet, de plus en plus fréquemment, le rectorat considère que les professeur.e.s de Lettres Classiques sont de simples professeur.e.s de LCA et qu'ils sont donc en sous-service dans leur établissement (il est rare de remplir un service uniquement avec du Latin et/ou du Grec). Les heures effectuées en Français sont donc mentionnées comme un Complément de Service Interne.

Ce type de VS erronées risque de fragiliser les postes de Lettres Classiques au sein des établissements. Un.e enseignant.e ne peut pas être considéré.e comme effectuant un Complément de Service Interne dans une de ses disciplines de recrutement, or les collègues de Lettres Classiques sont bien bivalent.e.s et recruté.e.s sur leurs compétences en Français aussi bien qu'en langues anciennes.

Le danger de ces VS est de laisser penser que ces postes sont incomplets et la tentation sera alors grande de faire faire à ces collègues des compléments de service en LCA dans un ou deux autres établissements, tentation d'autant plus forte qu'il y a une forte pénurie d'enseignants en capacité d'assurer ces cours.

Il ne faut pas hésiter à demander à ce qu'une nouvelle VS conforme soit établie (le rectorat le peut parfaitement) et ne pas la signer tant qu'il ne fait pas apparaître le Français dans le service de Lettres Classiques. En cas de difficulté, vous pouvez également contacter la section départementale.

Le budget départemental des collèges sous la menace de l'inflation

par Lionel Quesne

Le mardi 30 août 2022, le Département présentait à la presse ses perspectives pour les collèges dans un contexte marqué par la hausse des prix de l'énergie et des denrées alimentaires. Passage en revue des points à surveiller avec attention.

Des travaux dans certains établissements

Anthony Trifaut, président de la commission éducation au conseil départemental a confirmé le nom des collèges concernés par des travaux en cours de réalisation ou d'achèvement :

Construction d'un restaurant scolaire au Vieux-Chêne, à La Flèche (3,5 millions d'euros)

- Restructuration, après des années d'atermoisement, de Bérangère de Navarre, au Mans (4 M€),

- Restructuration de Pierre Belon à Cérans-Foulletourte (4,50 M€)

- Restructuration du restaurant scolaire de Kennedy, à Allonnes (4,10 M€)

- Création d'un internat d'excellence à Jules Ferry, à Saint-Calais (2,50 M€).

Le prix de la cantine devrait augmenter à l'automne

Depuis quatre ans, le prix unique de la cantine s'est stabilisé à 3,70 €, somme facturée aux parents pour chacun de leurs enfants scolarisés en collège. Cette année, la note à payer pourrait bien repartir fortement à la hausse car le Conseil départemental entend bien répercuter l'inflation des prix sur les familles et sur les commensaux. Il y a encore de la perte de pouvoir d'achat à redouter ! Et ce sont les plus modestes qui risquent de souffrir le plus.

Pour limiter cet impact et pour une plus grande justice sociale, le SNES-FSU 72 demande depuis des années que la tarification soit faite en fonction du quotient familial. Face au choc financier qui se profile, Dominique Le Mèner, président du conseil départemental, assure ne rien écarter dans la réflexion qu'il va mener sur la tarification des repas. Chiche ! Et que ne nous a-t-il écoutés plus tôt. En tout cas nous saurons le lui

rappeler lors du prochain CDEN (Conseil départemental de l'Éducation nationale).

Circuits courts

D'ici 2026, il devrait y avoir 80 % de produits locaux dans les repas servis dans les restaurants scolaires. C'est en tout cas l'objectif affiché par Dominique Le Mèner. Pour l'instant, la moyenne des achats alimentaires vient à 50 % de circuits courts, et à 31 % de Sarthe. D'ici au mois de décembre, huit collèges vont tester un nouveau dispositif : un logiciel de suivi des approvisionnements pour aider à atteindre cet objectif de 80 % d'approvisionnement local et de lutte contre le gaspillage alimentaire. En 2023, 38 autres collèges en seront équipés. Affaire à suivre.

Une refonte de la carte scolaire ?

Le Département réalise actuellement une étude générale des « secteurs géographiques des collèges », pour repenser, à la rentrée 2023, la carte scolaire. « Les effectifs sont mal ajustés dans plusieurs établissements : il faudrait associer certaines communes à d'autres collèges pour que certains aient plus d'élèves alors que d'autres, qui ont moins de professeurs par exemple, aient moins d'élèves. Mais il n'est pas question de fermer un collège. » Assure Anthony Trifaut. Nous en prenons bonne note.

Bientôt des panneaux photovoltaïques ?

Le problème du coût des dépenses énergétiques qui donne actuellement des sueurs froides à tous les gestionnaires et qui risque d'amputer considérablement les budgets des établissements est pris en compte par le Département estime M. Trifaut puisqu'il est prévu, pour 2022, une enveloppe de soutien de 300 000 € aux établissements, « répartie selon les urgences ». Une autre solution est envisagée : « Nous allons lancer des études de faisabilité pour le déploiement de panneaux photovoltaïques », annonce-t-il. Vite, vite, ça chauffe !

Une rentrée revendicative offensive au lycée Yourcenar

par Sophie Pereira

Une large majorité d'enseignants du lycée Yourcenar se sont prononcés mercredi 31 août, jour de pré-rentrée, en faveur d'une grève reconductible à partir du lundi 5 septembre. Ils étaient très majoritairement en grève le lundi 5 et le mardi 6 septembre. Ils demandent les moyens humains nécessaires au renforcement des équipes enseignantes et de vie scolaire.

Des revendications qu'ils avaient déjà fait entendre lors de deux précédentes mobilisations, les 5 avril et 5 juillet, mobilisations qui avait reçu le soutien des représentants des parents d'élève du lycée. Le 23 juin, à la dernière minute, l'administration de l'établissement a en effet appris que non seulement elle n'aurait pas les heures demandées pour pallier un nouveau déficit de moyens mais qu'en plus la structure du lycée serait totalement changée avec deux classes de secondes en moins et une 1STMG en plus. Tout le travail de ventilation des services, déjà effectué avant la fin juin, était donc à refaire. L'établissement manseau apprenait en même temps qu'il perdait 38 heures d'enseignement hebdomadaire, en plus des heures déjà manquantes pour cette rentrée 2022. Un triste scénario qui se reproduit chaque année depuis cinq ans avec des suppressions importantes de moyens horaires et désormais trois enseignants obligés de faire un complément de service dans un autre établissement.

Ces pertes de moyens désorganisent l'accompagnement des élèves et entraînent la création de groupes classe de taille déraisonnable. Les groupes de langue dépassent désormais 24 élèves ce qui ne permet pas aux élèves, surtout les plus fragiles, de réaliser des

progrès. La limite de 24 élèves en langue avait d'ailleurs été initialement fixée à l'issue d'une décision collective ancienne propre à l'établissement : il y a là une réelle hypocrisie de la direction de l'EN qui ne cesse de parler d'autonomie des établissements tout en leur supprimant des moyens.

La baisse régulière des dotations a aussi peu à peu fragilisé les dispositifs d'aide et de dédoublements en seconde mais aussi en première et en terminale technologiques alors qu'un nombre non négligeable d'élèves connaissent des difficultés. L'impact se fait aussi sentir dans l'accompagnement du 1/3 des élèves du lycée qui sont de milieu défavorisé.

Nos collègues souhaitent par ailleurs une augmentation des moyens pour la vie scolaire pour leur établissement qui a une vraie mixité sociale et un nombre élevé d'élèves en proportion de la superficie des locaux et du nombre de salles de classe. Ils estiment nécessaire l'attribution de deux postes supplémentaires pour la vie scolaire.

Une délégation de grévistes a été reçue dès le 5 septembre par la direction académique et un courrier avec des revendications a été envoyé par l'AG des enseignants en réponse dès le lendemain. Le DASEN a finalement octroyé une augmentation dans la dotation de moyens pour les AED de 0,25 ETP et promis que les demandes des enseignants du lycée seraient prises en compte pour la rentrée 2023. Les moyens concédés sont en dessous de ce qui était demandé. Les personnels du lycée restent donc très mobilisés et seront attentifs à la nouvelle dotation annoncée en début d'année 2023. En tout cas, sans combat, pas de résultats !



Sale air du temps

par Alexis Marganne

L'année repart sur les mêmes bases que le dernier quinquennat. Rien de concret sur le front des moyens, rien sur celui de la pénurie des personnels bien qu'on n'ait jamais autant parlé du recrutement des enseignants, rien sur l'arrêt des réformes avec le collègue dans le viseur, rien sur le calendrier du nouveau bac, rien sur les bâtiments... et rien du nouveau Ministre. Serait-il lui aussi si vide au point que le Président reprenne en main l'Éducation depuis les dernières élections ? Notre nouvel Eole souffle toujours le même mauvais vent de tous côtés. Même conception méritocratique de l'École : permettre aux meilleurs élèves où qu'ils soient de s'extraire de la masse par leur mérite et d'intégrer les filières d'excellence via Parcoursup (dont les progénitures organisent l'affectation au lycée et bientôt au Master). Quant au devenir des autres, on renvoie cela à l'autonomie des établissements, au recrutement local et aux projets pour les occuper. En supposant que nous ayons là une solution, Bercy injectera-t-il partout le milliard d'Euros supplémentaire comme à Marseille où les milliards pour les DROM ? Non. Il les réserve aux entreprises pour qu'elles accueillent massivement les apprentis, quitte à prendre sur le budget des lycées professionnels devenus moins utiles. Nos collègues des enseignements professionnels deviendront-ils des salariés de droit privé intégrant l'entreprise ?

Les collègues des matières générales des lycées professionnels perdraient au passage leur identité professionnelle : s'efforcer avec les élèves les plus en difficulté socialement et scolairement de leur signifier qu'ils sont eux aussi à même de penser, de s'exprimer, de créer, d'évoluer. Que leurs corps ne sont pas la seule partie d'eux aptes à briller. Qu'ils ont aussi, même si le Medef et le gouvernement la musellent, une Parole autant qu'un Geste. N'est-ce pas là une fin qui octroie une dignité ? Comme on le voit, l'air du temps n'est pas neutre dans notre travail. Avec les annonces présidentielles, voici des collègues qui continuent de s'investir au jour le jour, avec tout ce que cela coûte, et dans l'incapacité de se projeter. Ils réalisent que leur employeur nie toujours et encore leur utilité : il a déjà fallu accepter la baisse des heures de tronc commun depuis la précédente réforme. Et la perspective offerte par décret durant l'été d'enseigner au collège, au lycée général et technologique (ou dans le supérieur) ne modifie en rien le fait de devoir reconstruire une identité professionnelle et trouver une finalité (plus qu'une utilité) à leur métier.

Or l'utilité du travail n'est pas une chose donnée. C'est une chose construite par la pratique au fil du temps. Trouvons-nous le contenu des programmes toujours

utile ? Estimons-nous que ce qu'on nous fait faire est toujours pertinent ? Lors de la correction des examens, nous demande-t-on de respecter les attendus inscrits au B.O. qui nous servent de référence pour organiser notre travail ? N'éprouvons-nous pas trop souvent une impuissance face aux élèves dont les problématiques personnelles bloquent toute scolarité ? Sommes-nous toujours persuadés que les mauvaises notes que nous distribuons sont utiles pour faire progresser les élèves ? Nous voyons donc bien que « comment se sentir utile en venant travailler à l'école » est une question qui ne va pas de soi. La réponse, nous l'expérimentons et nous l'élaborons individuellement et collectivement. Nous parvenons avec le temps, au prix de nombreuses désillusions et renoncements, à trouver l'utilité puis la finalité de notre métier. Annoncer et lancer continuellement des réformes font bien plus que changer nos missions, nos tâches. Ils s'attaquent à ce qui nous rend fiers et dignes d'aller au travail ! Ils induisent les comportements de résignation où la préservation de soi devient le principe intangible au travail. Ils mènent à l'épuisement complet et à l'oubli de soi en cherchant à faire l'impossible. Ils contraignent au départ quand bien même on déclare toujours aimer son métier. Ils soumettent l'impuissance et l'aigreur à qui s'essaie de tenir face au vent. Dans tous les cas, ils détruisent une partie de nous-même.

Le mauvais temps sévit sur les écoles depuis des années. Ces réformes ont comme implicite l'idée que nous ne faisons pas bien les choses, que notre travail au quotidien n'a pas d'utilité et qu'il est urgent de tout changer ! Bien pire, pour nos décideurs, nous n'en faisons pas assez et cela justifie qu'on puisse faire perdre 20 % de pouvoir d'achat aux personnels sur les 20 dernières années et qu'on exige plus de travail pour rendre ce qui est un dû, à savoir, le pouvoir d'achat qui était le nôtre. Cela justifie qu'on annonce comme historique une hausse de 3,5 % du point d'indice alors qu'étant donné l'inflation, ce qui nous a été accordé est une moindre baisse du pouvoir d'achat de 3,5 %. Le coût de ce dégel de 3,5 % est de 7 milliards d'Euros pour les finances publiques, soit l'équivalent de ce que le gouvernement accorde aussi aux entreprises en 2022 en abaissant les impôts sur la production ! Quel mépris des fonctionnaires et des services publics qui n'auraient comme utilité que de gratter les « vraies » richesses produites par les entreprises. Nous rappelons juste au Medef que le système éducatif méritocratique à la Macron est incapable de produire en nombre suffisant (déficit d'environ 10 000) les ingénieurs dont notre économie a besoin.

Enfin, le sale air du temps nous aveugle collectivement

sur ce que sont les primes et les HSA : des miroirs aux alouettes. Une prime n'est pas, par définition, octroyée en échange d'un travail supplémentaire. Dans le privé, la prime Macron n'exige que la bonne volonté du patron ! Primes et HSA sont sous valorisées par rapport au traitement de base : plus nous les touchons, plus nous diminuons notre salaire horaire ! Ce sont des instruments de dégradation de notre dignité, pas des symboles de rémunération du mérite. Enfin, si elles soulagent à court terme en permettant de gagner de moins en moins du pouvoir d'achat, car elles non plus ne sont pas valorisées à hauteur de l'inflation, elles sont à long terme désastreuses car elles n'intègrent pas les cotisations retraites. Bilan, soit une collègue certifiée qui prendrait là sa retraite et qui toucherait 75 % (x0,75) de son traitement de base brut (dernier échelon de la hors classe). Son traitement actuel (3 951 € ou 100 %) parachève 20 ans d'avancement. Cela rend difficilement perceptible l'idée qu'elle ait perdu 20 % de pouvoir d'achat en 20 ans avec le gel du point d'indice. Il existe une manière simple de le réali-

ser. Plaçons-nous en 2002 : en simplifiant, nous pouvons affirmer que jusqu'à aujourd'hui, l'inflation fut de 20 %. En 2002, elle devait être au 10e échelon de la classe normale, soit un traitement brut de 3 050 €, si l'on suit la grille indiciaire de 2022. Il faut donc gagner 20 % de plus pour compenser l'inflation en 2022 et avoir le même pouvoir d'achat. $3\,951/3\,050 = 1,295$ soit +29,5 %. Cette collègue n'aurait gagné que 9,5 % de pouvoir d'achat en 20 ans. En passant à la retraite, elle touchera une pension brute de $3\,951 \times 0,75 = 2\,963$ € soit moins que son pouvoir d'achat de mi-carrière. Et elle n'aura plus la possibilité de prime et de HSA. Elle découvrira aussi que si elle veut compléter ses revenus de retraite en donnant quelques heures de cours, son salaire sera celui des contractuels débutants, soit une carrière complète réduite à rien !

Retrouvons notre Parole le 29 septembre et affirmons par notre Geste que nous sommes dignes de nos diplômes, dignes de notre métier, dignes d'une juste rémunération, dignes de notre mission au service du public !

Montres connectées pour tous les collégiens : le Conseil départemental confond vitesse et précipitation

par Lionel Quesne

Montres connectées pour tous les collégiens : le Conseil départemental confond vitesse et précipitation

Le Conseil départemental de la Sarthe l'avait annoncé avec enthousiasme fin juin : il allait rapidement équiper tous les élèves des collèges sarthois, en commençant par les 6es, de montres connectées censées les encourager à davantage d'activités physiques. Mais devant le tollé soulevé tant chez les parents d'élèves que du côté enseignant, faute de concertation et faute d'une préparation digne de ce nom il a dû piteusement rétropédaler en rase campagne avant la rentrée de septembre et repousser la mise en œuvre du projet au moins jusqu'au mois de novembre. Il faut dire que l'initiative avait, pour le moins de quoi intriguer.

Certes, contrairement aux rumeurs qui ont pu circuler, ces bracelets ne sont ni dotés de GPS ni reliés à internet et ne permettent donc aucune collecte directe de données. Amovibles, ce sont de simples « trackers d'activité », comme on peut en trouver dans tous les magasins de sport.

Ainsi que l'indique Anthony Trifaut, vice-président du Conseil départemental au journal Libération le 7 septembre 2022, « anonymes, les données sont censées être recueillies par les professeurs d'EPS des élèves équi-

pés pour les transmettre à la filière Staps de l'université du Mans où un doctorant se chargerait de les mettre en forme. »

Mais aucune convention n'a encore été signée avec l'université. Quant au mode de stockage des données ou aux modalités de leur recueil, Anthony Trifaut l'admet : « on ne sait pas encore ». Et de confirmer que les bracelets remis en juin l'ont été « sans demander l'autorisation écrite » aux parents. Voilà une attitude pour le moins désinvolte.

Du côté de l'Éducation nationale l'embarras semble palpable face à ce dossier. Le rectorat de Nantes estime « ne pas avoir à donner son avis sur une affaire qui concerne le niveau départemental » et le DASEN, lui, « ne souhaite pas [s'exprimer] sur la question. »

Enfin, la Cnil déclare ne pas avoir été consultée et ne pas « connaître le périmètre » du programme. Y a pas à dire, le Conseil départemental a su s'entourer de précautions et s'assurer de la légalité du projet. C'est rassurant.

Par ailleurs, on aimerait aussi savoir quelle sera la facture de cet équipement systématique des collégiens et se demander si les sommes investies n'auraient pas mieux été utilisées par ces temps de pandémies, en donnant aux établissements les moyens d'avoir des huisseries en état de fonctionner et des dispositifs de purification d'air.